

Le Nigéria est situé dans la partie occidentale de l'Afrique et est composé de 36 États plus le territoire de la capitale fédérale (FCT). Le FCT est situé dans la partie centrale du Nigéria et son territoire couvre environ 8 000 kilomètres carrés. Abuja, la capitale fédérale (FCC), est la capitale du Nigéria et est située dans le FCT. Au recensement national de la population de 2006, le FCT comptait 1 406 239 habitants et la FCC 776 298. Les projections de 2016 indiquent une population de 3 564 100 habitants pour le FCT et 1 967 500 habitants pour la FCC.

Avec la croissance démographique et l'urbanisation rapide d'Abuja, les défis relatifs à la gestion des déchets solides (GDS) de la ville deviennent de plus en plus complexes. L'organisation responsable de la gestion des déchets et de l'assainissement au sein de la FCC est la Commission de protection de l'environnement d'Abuja (AEPB), tandis que les conseils de zone sont responsables des zones situées en dehors de la FCC. Une analyse détaillée des données sur les indicateurs des ODD liés à la GDS a récemment été menée. Il en a résulté un taux de collecte des déchets estimé à 45,1 %.

Informations de base

Population*	3 564 100 (FCT) ; 1 967 500 (FCC) (projection 2016)
Croissance de la population (% annuel)*	9,7 (2006-2016)
Superficie (kilomètres carrés)*	7 315 (FCT) ; 1 769 (FCC)
Climat**	Tropical humide et sec
Principales industries	Administration publique, industrie de la construction, banque centrale, banque, immobilier
Monnaie***	1 USD = 361,2 NGN (Naira nigérien) (février 2019)

Sources : * City Population, Nigéria, consulté le 20 mars 2019, <<http://www.citypopulation.de/php/nigeria-admin.php?adm1id=NGA015>>

** Wikipédia, Abuja, consulté le 20 mars 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Abuja>>

*** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système institutionnel	
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> Loi de 1997 sur la Commission de protection de l'environnement d'Abuja : a créé la Commission de protection de l'environnement d'Abuja et défini ses fonctions. Réglementation de 2012 sur la gestion des déchets : règlemente les frais de gazette/redevances sur les services de gestion des déchets payables par tous les résidents du FCT. Directive et obligations pour le recyclage des déchets dans le FCT (projet).
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> Directive sur la politique de GDS pour le FCT (projet). La Commission de protection de l'environnement d'Abuja est chargée d'élaborer le plan stratégique de GDS 2011-2015 et 2017-2021. Elle propose également au FCT une feuille de route pour la GDS.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> La Commission de protection de l'environnement fournit directement des services de GDS tels que le balayage, la collecte et l'élimination finale ainsi que la collecte des déchets médicaux et des déchets issus des centres de collecte communaux. Le département de GDS compte 106 employés (4 en administration et 102 en exploitation). Le ministère fédéral de l'Environnement (FMOE) est une institution connexe qui : <ul style="list-style-type: none"> Est responsable de la formulation des lois, politiques et réglementations environnementales ; Est en charge de l'évaluation environnementale des projets transfrontaliers ; Assure la liaison avec les agences de protection de l'environnement des États pour la mise en œuvre des lois et réglementations environnementales ; Est responsable de tous les contrôles écologiques au Nigéria ; Est responsable de toute la coordination des donateurs internationaux au Nigéria ; Est responsable du développement d'une infrastructure de GDS au Nigéria. L'Agence nationale d'application des normes et des réglementations environnementales (NESREA) est l'organe d'exécution du FMOE, et est responsable de la législation, des normes et des politiques en matière de GDS. NESREA est également en charge de toutes les normes en matière de lutte contre la pollution et de l'application des normes environnementales. Le ministère fédéral de la Santé est en charge des soins de santé au Nigéria, y compris la vérification physique des nuisances environnementales dans les bâtiments. Certaines opérations de GDS sont sous-traitées à des entreprises du secteur privé (par exemple le balayage du centre-ville, des zones publiques et des zones résidentielles, le service de collecte, l'élimination finale et le recyclage, ainsi que des services de contrôle des ordures et de la végétation). Les activités et la supervision du secteur privé fonctionnent bien.
Système technique	
Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de production de déchets est de 0,42 kg/personne/jour, selon une étude de la JICA. La quantité de déchets produits est de 1 191,9 tonnes/jour (estimé en multipliant la population par le taux de production de déchets, et confirmé en estimant la capacité du compacteur multipliée par le taux de compactage). Composition des déchets : déchets alimentaires 43,43 % ; plastiques 15,27 % ; papiers 7,76 % ; textile 1,39 % ; bois 3,36 % ; caoutchouc et cuir 0,081 % ; métaux 2,02 % ; verre 2,39 % ; autres 24,18 % (terre, céramique, etc.). Ces données sont issues d'une enquête détaillée sur la composition des déchets réalisée en 2018 par des professionnels tels que des organismes donateurs, des universités et des consultants.
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> 1 711 419 personnes (72 % de la population de la ville) bénéficient d'un service de collecte des déchets deux fois par semaine (estimation basée sur une carte de la région sans données sur la population). Il y a des services de balayage dans le centre-ville, les espaces publics et les quartiers résidentiels. Il n'y a pas de station de transfert dans la ville. Véhicules de collecte : 10 bennes tasseuses (4 d'une capacité de 18 m³ et 6 d'une capacité de 15 m³) et 4 camions roll on-roll off d'une capacité de 13 m³. 40 % des bennes tasseuses et 50 % des autres véhicules sont fonctionnels (des pannes mécaniques sont dues à un entretien irrégulier et à des pièces de rechange inadéquates). Le travail de collecte est effectué par le secteur privé. Ils doivent fournir le nombre de camions spécifié dans le contrat. Le gouvernement dispose de quatre camions pour le cas où les opérateurs privés ne fournissent pas de camions.

Rubrique	Présentation générale
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ● Environ 2 000 personnes dans la ville sont impliquées dans des activités de recyclage : plus de 1 000 personnes interviennent dans la collecte des matériaux recyclables dans la rue et plus de 600 personnes dans la récupération des matières recyclables sur le site d'élimination central. ● Il n'y a pas d'installation de recyclage officielle. ● Le tri des déchets ménagers à la source est expérimenté comme projet pilote dans un district appelé Gwarimpa 1 (Life Camp). ● L'élimination à la source de production est pratiquée (brûlage à l'air libre, vente de matériaux recyclables à des recycleurs, déversement illégal de déchets sur des terrains non aménagés).
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a un site d'élimination finale dans la ville qui a une capacité de 90,3 ha. ● Le site d'élimination est équipé d'un portail et d'une clôture. ● Il fonctionne 10 heures par jour et dispose d'un plan d'exploitation quotidienne. ● Les opérations comprennent le déversement à ciel ouvert en utilisant un bulldozer D8 pour empiler les déchets.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Recettes totales : données non fournies. ● Dépenses à hauteur de 2,7 milliards de NGN par an, dont 2,67 milliards de NGN par an sont consacrés à la collecte/au transport, y compris le balayage et le contrôle de la végétation. ● Des frais de collecte des déchets sont facturés (les frais de service de collecte des déchets sont facturés indépendamment) : <ul style="list-style-type: none"> » Déchets ménagers : 1 200 - 45 000 NGN/an ; » Déchets commerciaux : 7 800 - 14 400 000 NGN/an ; » Déchets institutionnels : 240 000 - 21 600 000 NGN/an ; » Établissements éducatifs et religieux : 120 000 - 180 000 NGN/an. ● Des frais de déversement correspondant à 3 % des frais de contrat de l'entreprise sont facturés. ● Les services de traitement des déchets liquides sont facturés dans le centre-ville uniquement.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Il existe une politique visant à offrir des opportunités d'emploi au secteur informel et il y a des règles et réglementations encadrant les activités des ramasseurs de déchets. ● La communauté est informée sur la manière de trier et de jeter les déchets par le biais de consultations publiques, des écoles ainsi que par des supports imprimés et électroniques. Des forums mensuels sur la salubrité et l'assainissement communautaire sont également organisés pour les communautés.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● JICA : <ul style="list-style-type: none"> » Développement des capacités d'un système intégré de GDS ; » Programmes de formation à l'étranger sur les bonnes pratiques en matière de GDS ; » Amélioration des opérations d'élimination des déchets, système d'enfouissement semi-aérobie (méthode Fukuoka) ; » Amélioration des services de collecte et de transport des déchets, collecte des déchets de Life Camp et amélioration du transport.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement de politiques et d'un cadre juridique sur la GDS : préparation de lois fondamentales et réglementations sur la GDS. ● Plan d'amélioration de la collecte et du transport des déchets : bonnes pratiques en matière de collecte et de transport des déchets en utilisant le meilleur ensemble d'outils et de routes pour une efficacité et une efficacité maximales de la prestation de services. ● Plan d'amélioration de la décharge : manières appropriées pour compacter les déchets à l'aide de bulldozers et d'un compacteur de décharge, amélioration de la collecte des données sur les véhicules, planification quotidienne de la zone de déversement et contrôle des opérations de ramassage informel.

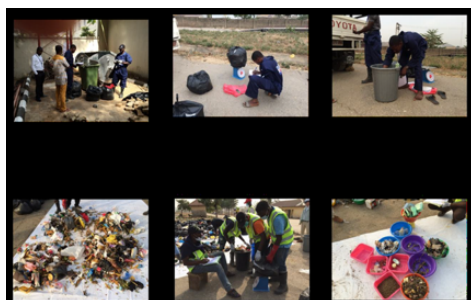
Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets *

Flux des déchets	Quantité** (tonnes/jour)	Remarques
① Production de déchets	1 191,9	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	537+38,7	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	618	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	537+38,7	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	38,7	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	537	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	537	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées.

Emplacement des installations de gestion des déchets et photos associées



Images de l'analyse des données sur la GDS en cours de réalisation (source : présentation lors de la réunion de l'ACCP, juin 2018)